



# Transmission des exploitations agricoles en Lorraine

## Tome 1

### Analyse de la situation et prospective





# Préambule

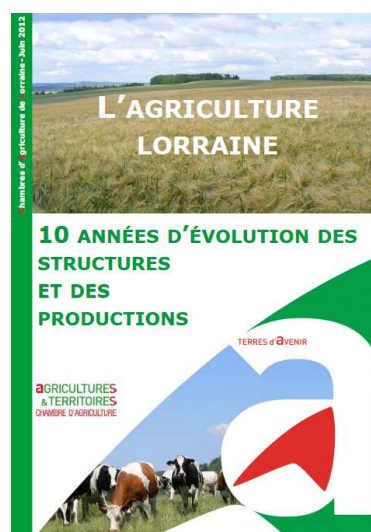
## Pourquoi une étude sur la transmission des exploitations agricoles ?

Dans une démarche d'anticipation, la Région Lorraine a défini l'agriculture et l'agroalimentaire au rang des filières stratégiques régionales. Assurer le renouvellement des générations en est un enjeu prioritaire. Les Assises de l'Installation, réunies à l'initiative de l'Etat entrent dans leur seconde étape de consultations régionales.

Dans le prolongement du projet agricole régional TERANEA 2012-2020, cette étude propose les orientations professionnelles en faveur de la politique d'installation-transmission.

En effet, la profession soulignait les évolutions des structures et des productions des exploitations agricoles lorraines en 10 ans. Cette analyse se référait à la comparaison des résultats du Recensement Agricole de 2010 par rapport à celui de 2000. D'ores et déjà des évolutions marquées ont attiré l'attention de tous : 23% d'exploitations en moins en 10 ans, un recul des exploitations individuelles (elles ne représentent plus que 66% des exploitations lorraines), un agrandissement des structures (90 ha en moyenne en 2010 contre 68 ha en 2000). Les critères de transmission des cédants ont également évolué et engendré un fléchissement des transmissions à un jeune agriculteur.

C'est pour cela que les Jeunes Agriculteurs de Lorraine et les Chambres d'Agriculture de Lorraine ont mobilisé l'ensemble des acteurs professionnels et leurs partenaires pour un diagnostic partagé et une évolution des dispositifs qui permettront d'influencer positivement l'agriculture et son ouverture aux jeunes générations.



Les objectifs de cette étude « Transmission des exploitations agricoles lorraines » sont :

- d'anticiper et d'accompagner la transmission,
- de répondre aux besoins des jeunes en attente d'exploitations et aux départs en retraite d'un certain nombre d'exploitants,

tout en favorisant les installations plutôt que les agrandissements.

Cette étude comporte 3 phases :

1. Etablir un état des lieux de la situation partagé par la profession,
2. Explorer différents futurs possibles de la transmission afin de positionner le choix de la filière,
3. Elaborer un plan d'actions efficace réunissant les conditions indispensables pour permettre la levée des freins et le renforcement des conditions favorables à la transmission.

**Le Tome 1 du Livre blanc de la transmission présente les 2 premières phases d'analyse de la situation et le Tome 2 les recommandations de la profession pour favoriser davantage la transmission.**

# Sommaire

|                                                                                                                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préambule .....</b>                                                                                                                                          | <b>3</b>  |
| <b>Sommaire .....</b>                                                                                                                                           | <b>4</b>  |
| <b>Un état des lieux confirmant les ressentis de la filière .....</b>                                                                                           | <b>5</b>  |
| Une population agricole vieillissante, un renouvellement des générations à assurer .....                                                                        | 5         |
| Une enquête auprès de 300 agriculteurs lorrains de + 55 ans, un constat inquiétant .....                                                                        | 6         |
| Un coût de reprise inaccessible pour les jeunes, une difficulté supplémentaire pour le cédant, les causes : l'importance du capital et le foncier.....          | 9         |
| L'installation, premier aboutissement de la transmission .....                                                                                                  | 10        |
| Les productions lorraines : l'enjeu de la transmission en systèmes laitiers.....                                                                                | 11        |
| Les attentes des cédants : des outils d'accompagnement.....                                                                                                     | 12        |
| Analyse par la profession des atouts, faiblesses, opportunités, menaces de l'agriculture lorraine vis-à-vis de la transmission .....                            | 14        |
| <b>Différents avènements possibles en fonction de la politique de transmission appliquée .....</b>                                                              | <b>15</b> |
| Facteurs de changement pour la transmission : politique foncière, volonté du cédant, création de valeur ajoutée et amélioration des conditions de travail ..... | 16        |
| Acteurs de la transmission : toujours le cédant en priorité .....                                                                                               | 17        |
| Les grandes dimensions de la transmission : qualité de vie et valeur ajoutée .....                                                                              | 18        |
| Les scénarios redoutés : la poursuite des tendances actuelles et l'esprit trop traditionnel.....                                                                | 19        |
| <b>Les problématiques du cédant et les pistes de réponses .....</b>                                                                                             | <b>20</b> |
| <b>La situation actuelle – en résumé.....</b>                                                                                                                   | <b>20</b> |

# Un état des lieux confirmant les ressentis de la filière

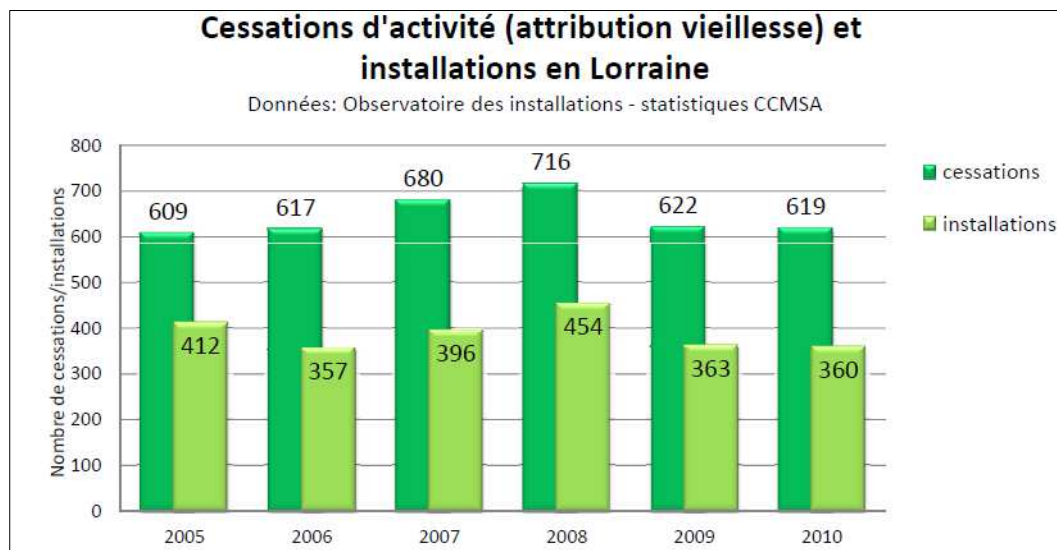
## Une population agricole vieillissante, un renouvellement des générations à assurer

En 2010, l'âge moyen des exploitants est de 49 ans, soit 2 ans de plus par rapport à 2000. Les exploitants ou co-exploitants de + de 50 ans représentent à présent 62% de la population agricole<sup>1</sup>. En 2010, on recense 12 650 exploitations en Lorraine, soit 23% d'exploitations en moins en 10 ans<sup>2</sup>. En Lorraine, 62% des exploitations soit 7 843 exploitations sont des moyennes et grandes exploitations<sup>3</sup>.

65% des exploitants de plus de 52 ans n'ont pas de successeur connu toutes exploitations confondues. Or, une transmission réussie doit être réfléchie et prise en main au moins 5 ans avant l'arrêt d'activité. Transmettre son exploitation représente, dans la majorité des cas, l'arrêt d'activité pour un départ à la retraite. Il s'agit de la fin d'une carrière professionnelle. Le projet de transmission nécessite un certain nombre de réflexions nécessaires au bon déroulement de la transition.

Alors qu'en 2000, les exploitations laitières dominaient l'agriculture lorraine avec 31% de l'effectif total, en 2010 les systèmes laitiers et les systèmes viandes non lait ont tendance à s'équilibrer. De plus, **les exploitations laitières (polyculture-élevage et dominante élevage) sont les systèmes d'exploitation avec des chefs d'exploitation les plus vieillissants**, cette évolution touche également les exploitations de Très Petites Dimensions (moins de 25 ha de SAU et moins de 5 UGB)<sup>4</sup>.

Le ratio du nombre d'installations par rapport au nombre de cessations ne cesse de diminuer. En 2005, on dénombrait 1,35 installation pour 2 cessations alors qu'en 2010 ce ratio n'est plus que de **1,16 installation pour 2 cessations**.



<sup>1</sup> La population agricole est définie d'après le Service de la Statistique et de la Prospective DRAAF, comme toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole.

<sup>2</sup> Recensement Agricole 2000 et 2010 – DRAAF Lorraine

<sup>3</sup> Les « moyennes et grandes exploitations » se caractérisent par une dimension économique égale ou supérieure à 26 hectare-équivalent-blé ou 12 équivalent-vache laitière.

<sup>4</sup> Enquête transmission 2012 – CRAL

## Une enquête auprès de 300 agriculteurs lorrains de + 55 ans, un constat inquiétant

Afin de mieux connaître le profil des cédants et leurs problématiques quant à la transmission, les Organisations Professionnelles Agricoles partenaires de ce projet ont réalisé une enquête représentative de la diversité des exploitations.

214 futurs cédants et 86 jeunes retraités ainsi ont été approchés.

### La carte d'identité des enquêtés

Département : 30% en Moselle, 28% en Meuse, 26% dans les Vosges et 16% en Meurthe-et-Moselle

Age moyen : 60,4 ans

Situation familiale : 77% de mariés, 12% de célibataires, 5% de divorcés et 6% autres (veufs, concubins, etc.)

Activité du conjoint : 52% non exploitants, 20% conjoints collaborateur, 19% d'exploitants et 9% autres

### Des conjoints qui ne travaillent plus sur l'exploitation :

52% des conjoints des enquêtés ne travaillent pas sur l'exploitation, ce chiffre s'élève à 60% des conjoints pour les exploitants de tous âges confondus. **Il s'agit d'une évolution sociétale du monde agricole à prendre en compte. En effet, autrefois, une installation concernait un couple soit 2 personnes. De nos jours, une installation ne concerne plus qu'1 personne, le conjoint travaillant à l'extérieur de l'exploitation.**

### Une situation familiale agricole différente des autres secteurs d'activité :

En France, le taux de célibataires des +55 ans tous secteurs confondus est de 9% alors que celui du **secteur agricole s'élève à 12%**. Cependant, le taux de personnes mariées du secteur agricole est supérieur aux autres secteurs (77% en agriculture contre 62% tous secteurs confondus), et le taux de veufs est inférieur aux autres secteurs (3% pour le secteur agricole contre 12% tous secteurs confondus)<sup>5</sup>.

### La carte d'identité des exploitations des enquêtés

Statut : 54% individuel, 22% GAEC, 19% EARL et 5% autres (SARL, SCEA, etc.)

Organisation du travail :

37% adhèrent à une CUMA, 39% ont du matériel en copropriété et 60% pratiquent l'entraide

UTH : 0,5 UTH salariés et 1,9 UTH totales

SAU : 129 ha

Nombre de chef d'exploitation par exploitation : 1,6

Systèmes d'exploitation : 47% de laitiers, 42% de non laitiers, 11% de non-typées

<sup>5</sup> Recensement de la population - INSEE

## La transmission est un enjeu pour l'emploi agricole :

Le renouvellement des générations au sein des exploitations représente un élément majeur dans le maintien et le développement des emplois en agriculture.

En effet, l'emploi agricole a connu un recul de **19%** en 10 ans. On recense maintenant 26 500 actifs permanents<sup>6</sup>. De plus **47% de la main d'œuvre lorraine, soit 7 664 Equivalents Temps Plein, se retrouve en système laitier. Or, d'après l'enquête, il s'agit des systèmes les plus en difficultés dans la recherche d'un repreneur.**

## Une Surface Agricole Utile (SAU) stable et un nombre d'exploitation en baisse - un phénomène de développement des structures sociétaires et d'agrandissement des exploitations

La Surface Agricole Utile lorraine est relativement stable entre le Recensement agricole de 2000 et de 2010, elle est de 1 138 000 ha. Cependant, le nombre d'exploitations a connu un net recul de 23% entre ces 2 périodes. Un phénomène d'agrandissement des exploitations est largement constaté lors de transmission. Ainsi, **transmettre l'exploitation à un exploitant déjà installé, au lieu de favoriser l'installation de jeunes, est de plus en plus fréquent.**

## Une augmentation du nombre de formes sociétaires :

Les exploitations individuelles connaissent également une perte de vitesse, elles représentent 66% des exploitations lorraines et seulement 54% des exploitations enquêtées. L'augmentation de la taille des exploitations est en lien avec l'émergence de formes sociétaires. **Le coût de reprise des grandes exploitations est moins accessible pour les jeunes**, seuls les exploitants déjà installés peuvent avoir une force de négociation suffisante et donc avoir accès à ces exploitations. Cependant, dans certains cas, la mise en place d'une forme sociétaire est indispensable pour reprendre une exploitation, une seule personne ne pouvant avoir les garanties nécessaires.

De plus, **les formes sociétaires permettent aux agriculteurs de trouver une réponse à l'organisation du travail sur l'exploitation et de dégager du temps** pour leurs activités extra-professionnelles. En effet, le conjoint de l'exploitant ne travaille plus sur l'exploitation pour 60% d'entre eux.

## Les projets de transmission : une perte de foncier et des agrandissements

### La perte de foncier :

24% des enquêtés ont perdu (ou perdront) du foncier lors de leur transmission d'exploitation. Cette perte de foncier représente environ 15% de leurs surfaces soit en moyenne 19 ha. Les causes de ces pertes sont majoritairement la fin de baux (31%) que le propriétaire ne souhaite pas nécessairement renouveler avec le repreneur, et le développement de zones constructibles (19%). En Lorraine, plus de 1 500 ha de terres agricoles disparaissent pour cause d'artificialisation<sup>7</sup>. En moyenne, en France, 90 000 ha de terres deviennent constructibles chaque année, alors que la demande pour des produits agricoles-alimentaires est croissante.

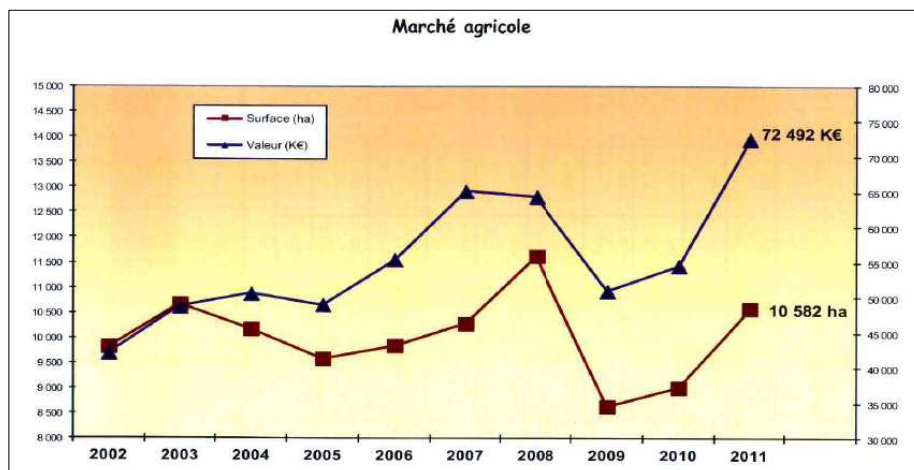


<sup>6</sup> L'agriculture Lorraine – 10 années d'évolution des structures et des productions – Juin 2012 - CRAL

<sup>7</sup> Programme Régional de l'Agriculture Durable – DRAAF Lorraine - 2012

### Le marché agricole des biens libres en Lorraine représente moins de 1% de la SAU :

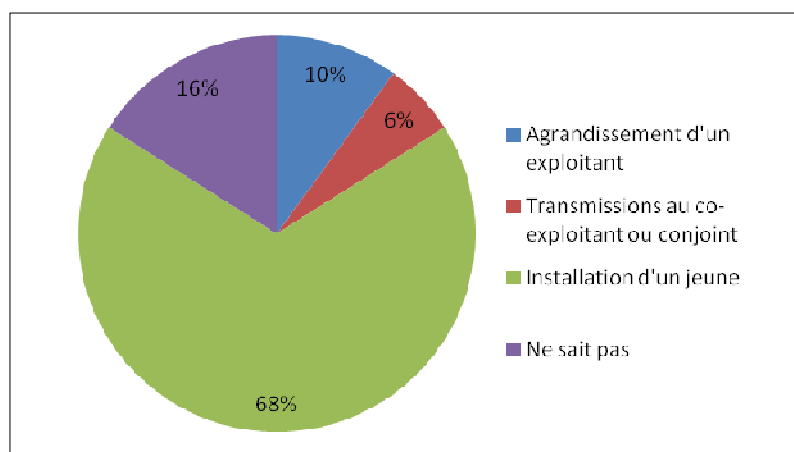
Le marché agricole s'établit à 10 582 ha et à 72 492K€ en 2011, soit une hausse de 17% en surface et de 32% en valeur par rapport à 2010. Le prix moyen des terres libres s'élève à 4 771€/ha, soit une hausse de 7,5% en un an. Le prix moyen des biens loués s'élève à 3 547€/ha, soit en hausse de 4% entre 2010 et 2011.



Source : SAFER Lorraine – Bilan d'activité 2011

### Des agrandissements et des concurrences déloyales :

10% des enquêtés ont un projet d'agrandissement lors de leur départ en retraite, ce qui représente en moyenne 33% de la SAU soit 43 ha.



Parmi les enquêtés, **11%** vont transmettre leur exploitation à un autre exploitant dans le but d'un agrandissement, 6% transmettront au co-exploitant ou au conjoint, seuls **68%** le feront dans le cadre d'une installation d'un jeune.

Ce phénomène d'agrandissement engendre également une forte concurrence, à des niveaux trop souvent inatteignables pour les jeunes repreneurs. Les exploitants déjà installés possèdent, bien souvent, des marges de négociation plus importantes que les jeunes, d'autant plus si le jeune est d'origine Hors Cadre Familial et qu'il n'a pas de garantie familiale.

### Moderniser pour une transmission réussie :

**25%** des enquêtés envisagent de moderniser leur exploitation en vue de sa transmission, notamment sur les bâtiments.

68% des cédants ou jeunes retraités envisagent ou ont transmis leur exploitation à un jeune.  
Principales motivations : pérenniser l'outil de production, transmettre le savoir faire et fierté du métier.

## Un phénomène de non-transmission

**17% des futurs cédants n'envisagent pas de transmettre leur exploitation.** Deux causes ressortent de ces non-transmissions : l'exploitant souhaite garder son patrimoine et faire appel à un prestataire pour valoriser ses terres ou l'exploitation est considérée comme trop petite et non-viable.

Dans ces situations, la création de valeur ajoutée n'est pas envisagée alors qu'elle permettrait une installation sur une exploitation jugée non viable. Pour cela, repreneurs et cédants auront besoin d'un accompagnement spécifique pour le développement de cette activité.

17% des enquêtés n'envisagent pas de transmettre leur exploitation.  
7% des enquêtés n'envisagent pas de transmettre car ils souhaitent garder leur exploitation et faire appel à un prestataire.

## Un coût de reprise inaccessible pour les jeunes, une difficulté supplémentaire pour le cédant, les causes : l'importance du capital et le foncier

Le coût de reprise d'une installation a progressé de +35% sur les 4 dernières années et a doublé en 10 ans. **Le prix moyen des terres libres a augmenté de 7,5% en 1 an !**

**Depuis 2009, le coût d'installation en individuel est moins élevé qu'une installation en société.**

Le coût moyen d'une installation en individuel est de 201 000€ en 2011 alors que le coût en société est de 253 000€. De nos jours les opportunités d'installations à moindre coût sont dans les projets construits individuellement. **Les coûts de reprise les plus élevés sont lors de reprise de transmission avec achat du foncier et intégration dans une société existante<sup>8</sup>.**

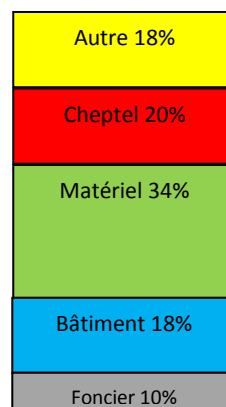


### Des exploitations performantes et structurées

Les exploitations lorraines ont engagé une modernisation nécessaire à l'efficience, à l'organisation du travail, à la satisfaction de la demande et aux enjeux environnementaux. De ce fait, elles sont de plus en plus équipées en matériel, cette évolution augmente également le coût de reprise de l'exploitation.

#### Répartition du coût moyen d'une installation en Lorraine (2011)

Source : Observatoire régional Installation-Transmission Lorraine  
Septembre 2012 – Chambres d'Agricultures de Lorraine



<sup>8</sup> Observatoire régional Installation-Transmission Lorraine – Septembre 2012 – Chambres d'Agricultures de Lorraine

## L'installation, premier aboutissement de la transmission

### Les installations aidées

Le nombre d'installations se stabilise depuis 3 ans en Lorraine. **En 2011, 153 installations sont aidées, ce qui représente environ 43% des installations totales.** Les installations aidées se font **plus souvent en société qu'en individuel** (environ 70% des installations aidées), sur des surfaces plus grandes que la moyenne régionale de 90 ha, soit entre 100 et 130 ha. 97% des installations aidées se font à titre principal. **Les jeunes installés sont à 27% d'origine Hors Cadre Familial**, c'est-à-dire au-delà du 3<sup>ème</sup> degré de parenté (niveau neveu). Les reprises pour une installation aidée se font généralement avec une reprise du foncier, ce qui augmente le montant des investissements lors de l'installation.

**Les critères d'obtention des aides de l'Etat pour l'installation sont :**

Age : être âgé de moins de 40 ans

Diplôme : avoir un diplôme agricole de niveau IV (équivalent au Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole-BPREA ou Bac pro)

Plan de Professionnalisation Personnalisé-PPP : participer au stage collectif de 21h

Plan de Développement de l'Exploitation-PDE : projet viable économiquement et respect des engagements pendant 5 ans

### Les installations non aidées

Parmi les 189 installations non aidées par le dispositif de l'Etat : **35% le sont car le chef d'exploitation a un âge supérieur à 40 ans**, pour les autres il s'agit du **critère diplôme**. En effet, pour avoir accès aux aides de l'état le repreneur doit avoir un diplôme agricole de niveau IV (équivalent BPREA ou Bac pro).

Le nombre d'installations non aidées est variable selon les productions. Ainsi, 25% des installations en lait et polyculture élevage, 40% des installations

43% d'installations aidées  
57% d'installations non aidées

68% d'origine familiale  
23% d'origine hors cadre familial  
5% de co-exploitants / 4% de conjoints

spécialisées en culture et plus de 50% des installations en productions diversifiées sont non aidées<sup>9</sup>.

### Des repreneurs d'origine familiale

Les repreneurs des enquêtés sont à **68% d'origine familiale**, 23% d'origine Hors Cadre Familial, 5% des co-exploitants et 4% des conjoints<sup>10</sup>. La majorité des systèmes d'exploitations est orientée vers une succession d'origine familiale. Seuls **les systèmes laitiers herbagers, les diversifiés et les très petites dimensions sont davantage orientés vers les successeurs d'origine Hors Cadre Familial**. Les successeurs sont identifiés à plus de 80% au sein de l'environnement de l'exploitation (famille et voisinage).

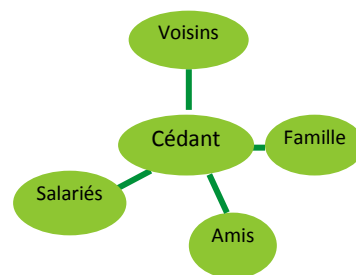
<sup>9</sup> SRISE DRAAF Lorraine

<sup>10</sup> Enquêtes transmission 2012 - CRAL

## Un effet voisinage

Les cédants sont sollicités sur le devenir de leur exploitation. Les personnes de son environnement (famille et voisins) ont un rôle d'influence et peuvent parfois chercher à éviter la diffusion de l'information du projet.

**Une forte concurrence s'instaure plusieurs années avant l'arrêt d'activité** entre les différents repreneurs potentiels au sein de l'entourage du cédant, entourage qui ne souhaite pas avoir plus de concurrence. De ce fait, les jeunes souhaitant s'installer ne sont pas toujours informés de toutes les possibilités de reprises.



## Les productions lorraines : l'enjeu de la transmission en systèmes laitiers

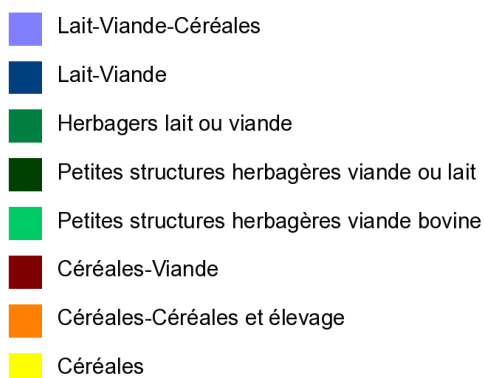
Les systèmes laitiers représentent 28% des exploitations lorraines et 42% des exploitations hors très petites dimensions. Le nombre d'exploitations laitières a diminué de **-33% entre 2000 et 2010**.

Dans la limite de sa représentativité, l'enquête auprès de 300 agriculteurs lorrains de + 55 ans interpelle **sur l'enjeu de la transmission en système laitier. Les cédants ont peu de repreneurs au sein de leur famille. 55% des repreneurs en laitiers herbagers sont d'origine hors cadre familial.**

La transmission des exploitations représente un enjeu majeur pour l'ensemble de la Lorraine, particulièrement pour le département des Vosges où il y a beaucoup de systèmes laitiers et de petites structures, mais aussi dans les territoires à forte concurrence avec des productions végétales ou de faible densité laitière.

### Répartition des exploitations lorraines :

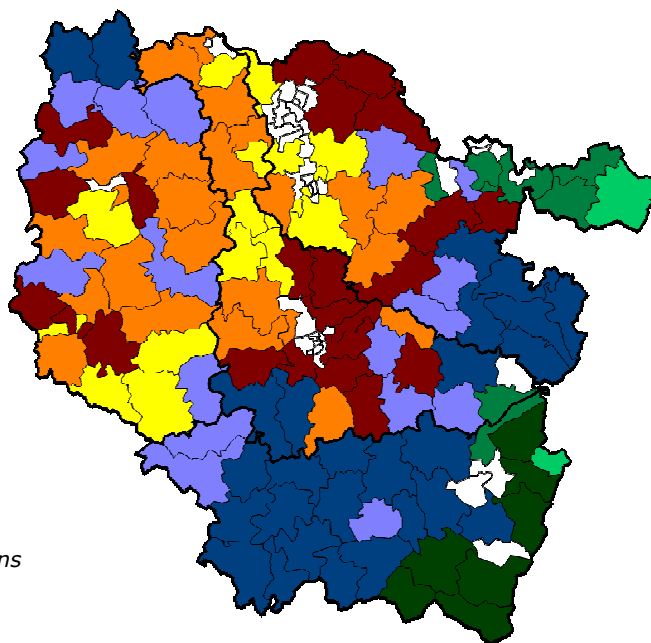
- 34% de petites exploitations
- 28% de systèmes laitiers
- 21% de systèmes viande
- 13% de dominantes céréalières et viande
- 4% de systèmes diversifiés



### Profils agricoles cantonaux lorrains

Les cantons représentés en blanc correspondent à des zones où il y a moins de 10 exploitations (hors exploitations de très petites dimensions)

Source : Recensement Agricole 2010 DRAAF Lorraine- Typologie CRAL



## Les attentes des cédants : des outils d'accompagnement

Les Organisations Professionnelles Agricoles contactées en premier lieu lors de transmissions sont la MSA, les Centres de gestion et les Chambres d'Agriculture.

Les cédants sont demandeurs de la mise en place de dispositifs accompagnant les transmissions. Ils préfèrent des accompagnements individuels afin de ne pas exposer les caractéristiques de leur exploitation aux autres exploitants. Les domaines prioritaires pour ces accompagnements concernent les démarches administratives et la fiscalité.

Les dispositifs d'appui à la transmission sont peu développés. La grande majorité des dispositifs d'accompagnement concerne l'installation et constitue un acquis important en Lorraine : politiques de l'Etat (DJA en cofinancement Européen, prêts JA, PIDIL Programme pour l'Installation et le Développement des Initiatives Locales), soutien de la Région (Soutien à l'Installation en Domaines Prioritaires, Suivi post-installation, Audits Installation), aides majorées JA, sont essentiels au renouvellement des générations.

Les tableaux suivants présentent les outils concernant spécifiquement la transmission

### Les aspects règlementaires

|                                                                                         |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité (DICA)                                  | Présentation | La DICA est une démarche obligatoire, à réaliser impérativement 18 mois avant la fin de l'activité professionnelle. Elle a pour but de préciser le devenir de l'exploitation et, le cas échéant, de faire appel aux services du RDI.                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                         | Atouts       | Avoir connaissance de toutes les cessations d'activité et des possibilités de reprise d'exploitation par un jeune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                                                                                         | Faiblesses   | La DICA est obligatoire mais très peu utilisée. Les cédants ne souhaitent pas diffuser les informations concernant leur exploitation et leur cessation d'activité. Ils craignent beaucoup l'inscription au RDI.                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                         | Chiffres     | En 2011, seules 19 DICA ont été réceptionnées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Le contrôle des structures<br>–<br>Schéma Directeur Départemental des Structures (SDDS) | Présentation | Toute reprise de foncier ou d'atelier hors-sol doit se faire dans le respect de la législation des structures. Une autorisation préalable est exigée lorsque l'installation, l'agrandissement ou la réunion d'exploitations a pour effet la mise en valeur d'une exploitation agricole ayant une superficie supérieure au seuil défini par le SDDS. La transmission d'une exploitation entraîne très souvent le dépôt d'une demande préalable d'autorisation d'exploiter. Elle est accordée après avis de la CDOA. |
|                                                                                         | Atouts       | Maîtrise de la structure des exploitations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                                                                         | Faiblesses   | La loi d'orientation agricole de 2006 a assoupli le contrôle des structures en diminuant la liste des opérations soumises à autorisation. Par exemple, la demande d'autorisation d'exploiter n'est plus nécessaire lors de la mise en société ou encore si l'un ou plusieurs des associés quittent l'exploitation en société, la structure foncière n'est pas soumise à contrôle. Cet assouplissement favorise l'émergence des formes sociétaires et facilite notamment l'agrandissement.                          |
|                                                                                         |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Le cédant ne transmet pas que des valeurs matérielles, mais une entreprise où il a conduit des choix. Le repreneur a lui-aussi des attentes propres. La mise en relation est un enjeu majeur.

## Les aides à la transmission en Lorraine (Etat, Région Lorraine et en local)

|                                             |              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répertoire Départemental Installation (RDI) | Présentation | Les répertoires à l'installation ont été créés en 1983 afin de faciliter les mises en relation entre les jeunes candidats à l'installation et des agriculteurs sans successeurs. Il s'agit d'une banque de données gérée à l'échelon départemental dont l'objectif est de favoriser l'installation hors du cadre familial en recensant à la fois l'offre et la demande d'exploitations sans repreneurs. Son financement a été assuré par l'Etat et par la Région Lorraine. Dorénavant, c'est une mission de service public réalisée par les Chambres d'Agriculture. |
|                                             | Atouts       | Mise en relation des cédants et repreneurs, notamment pour les Hors Cadre Familial                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Faiblesses   | Seules les annonces des cédants sont en ligne de manière non-anonyme. Les cédants sont réticents par rapport à cet outil car ils ne souhaitent pas exposer les caractéristiques de leur exploitation à n'importe qui, ils sont déjà très sollicités en période d'arrêt d'activité.                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Chiffres     | En 2011, 178 candidats inscrits, 29 cédants inscrits et 19 mises en relation accompagnées ont été réalisées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Aide aux propriétaires bailleurs            | Présentation | Aide de l'Etat (PIDIL) pour les propriétaires signant des baux de 18 ans au moins, avec un jeune agriculteur d'origine Hors Cadre Familial bénéficiant des aides JA.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                             | Atouts       | Aide incitative permettant d'orienter les exploitations viables et disponibles vers l'installation d'un jeune.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                             | Faiblesses   | Le dépôt de dossier n'est pas systématique dans tous les départements.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                             | Chiffres     | En 2011, 30 bailleurs ont bénéficié de cette aide pour une enveloppe totale de 144 942€.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Réunions d'information                      | Présentation | Aide Etat (PIDIL) en vue de réunions d'information à destination des cédants reprenant tous les thèmes à aborder lors d'un arrêt d'activité dont la transmission.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                             | Atouts       | Connaissance des dispositifs existants et de leurs modalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                             | Faiblesses   | Réunions ponctuelles pour seulement un département sur deux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                                             | Chiffres     | De l'ordre 4 réunions/an selon les années                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Diagnostic transmission                     | Présentation | Initiatives localisées d'1 ou 2 départements de réalisation de diagnostics transmission individuel faisant souvent suite aux réunions d'information.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                             | Atouts       | Connaissance et sensibilisation à la transmission vers un jeune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                                             | Faiblesses   | Les diagnostics ne sont pas systématiquement proposés (seulement pour un département sur deux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                                             | Chiffres     | 30 diagnostics/an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Portage du foncier                          | Présentation | Soutien de la Région Lorraine en faveur du portage de foncier à destination des productions déficitaires, et soutien du département (54) permettant de synchroniser l'offre et la demande par le portage temporaire de certaines propriétés afin d'éviter que les terres agricoles partent à l'agrandissement ou à l'urbanisation.                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                             | Atouts       | Accès au foncier pour les jeunes, encouragement aux productions déficitaires,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                                             | Faiblesses   | En 54, seules 2 à 3 installations par an bénéficient de ce dispositif. En 55, ce dispositif a été supprimé pour manque de financement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                             | Chiffres     | Au niveau lorrain, 27 ha 16 dossiers en 2012. Par le CG54 : 3 à 4 dossiers de portage/an pour un financement de 9 000€/an.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

## Analyse par la profession des atouts, faiblesses, opportunités, menaces de l'agriculture lorraine vis-à-vis de la transmission

Le tableau suivant présente l'analyse établie lors des différents groupes de travail de l'étude.



# Différents avènements possibles en fonction de la politique de transmission appliquée

La prospective considère que le futur n'est ni totalement prévisible ni totalement certain, qu'il existe plusieurs futurs possibles plus ou moins probables et plus ou moins souhaitables. La construction de l'avenir ne dépend pas seulement du hasard et de la nécessité, mais aussi de la volonté des différents acteurs. Permettre d'agir pour provoquer les changements souhaités (être « proactif ») est une des ambitions de la prospective.

## Définition prospective :

**Partir d'un état décrit de la réalité actuelle afin d'identifier et explorer les devenirs possibles de cette réalité**

La démarche de la prospective transmission a consisté à l'analyse des données disponibles (état des lieux de la situation, tendances lourdes, phénomènes d'émergence) afin d'établir différents avènements possibles contrastés (différents scénarii) : un avenir redouté, un avenir tendanciel (« au fil de l'eau ») et deux avènements souhaités.

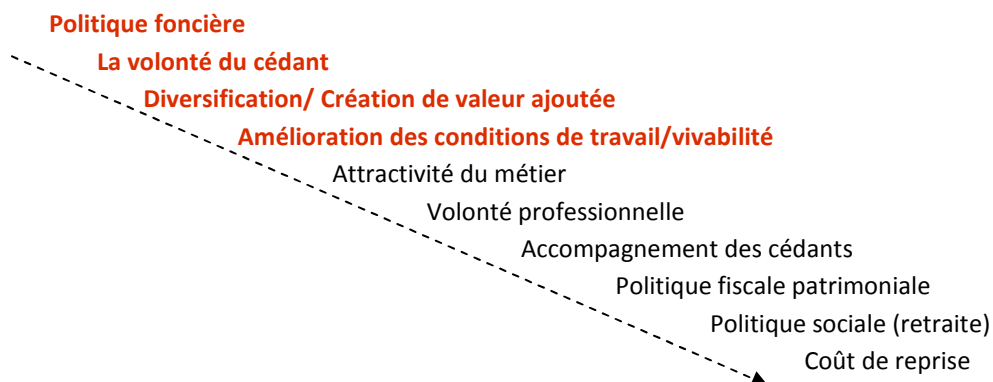


*Une grande partie de cessions d'exploitations se réalise juste au moment de la retraite. Ce départ est trop souvent considéré comme une fin de quelque chose au lieu du commencement d'une autre. Les exploitants peuvent redouter cette étape de leur vie et ne prennent pas toujours le temps d'y réfléchir sereinement et de l'anticiper, d'autant plus qu'elle nécessite de faire des choix importants. Une préparation doit s'organiser, en différentes phases et sur différents aspects propres à chaque situation.*

## Facteurs de changement pour la transmission : politique foncière, volonté du cédant, création de valeur ajoutée et amélioration des conditions de travail

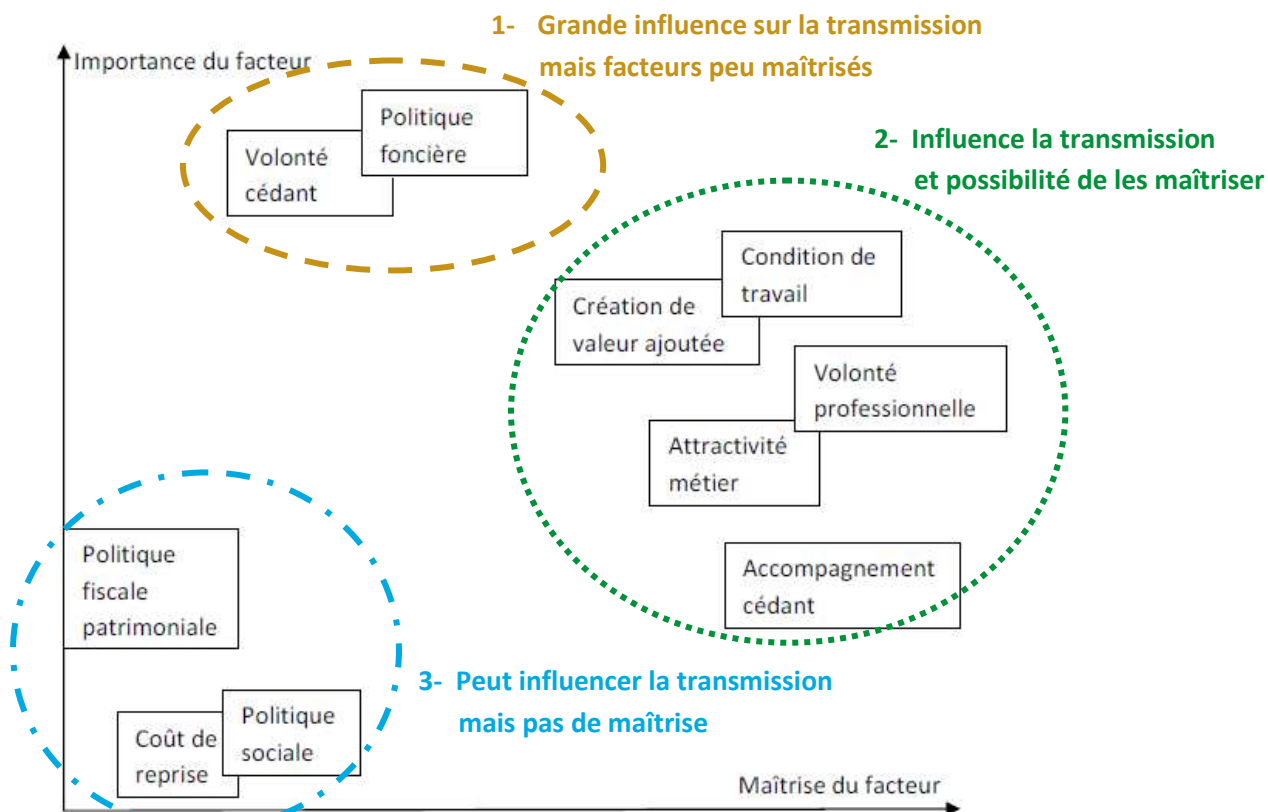
Sur la base de l'état des lieux, les acteurs ont identifié les facteurs de changement de toutes natures (économiques, techniques, sociaux, organisationnels, culturels, etc.), qu'ils soient souhaités, pressentis ou redoutés, susceptibles de jouer un rôle majeur sur l'évolution des transmissions des exploitations agricoles en Lorraine.

Les principaux facteurs par ordre décroissant d'importance sont :



Ceux-ci ont ensuite été hiérarchisés en fonction de leur importance pour la transmission et de la maîtrise que les acteurs lorrains sont susceptibles d'avoir sur leur évolution.

La figure ci-dessous reprend les résultats de cette analyse, avec en ordonnée leur importance et en abscisse la maîtrise de ces facteurs par les acteurs.

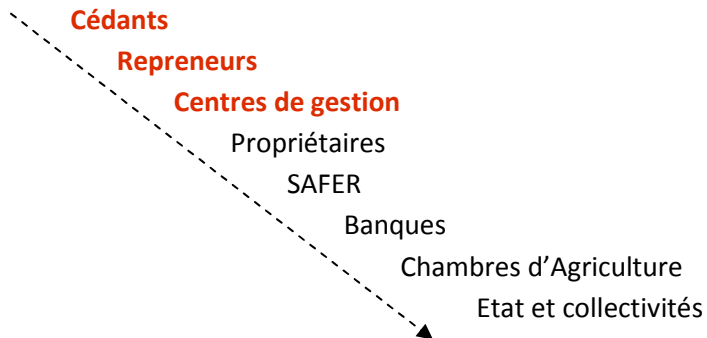


On observe ainsi 3 groupes de facteurs pouvant influencer la transmission. Le groupe vert représente les éléments à travailler en priorité : des facteurs influençant la transmission, que la profession agricole peut maîtriser.

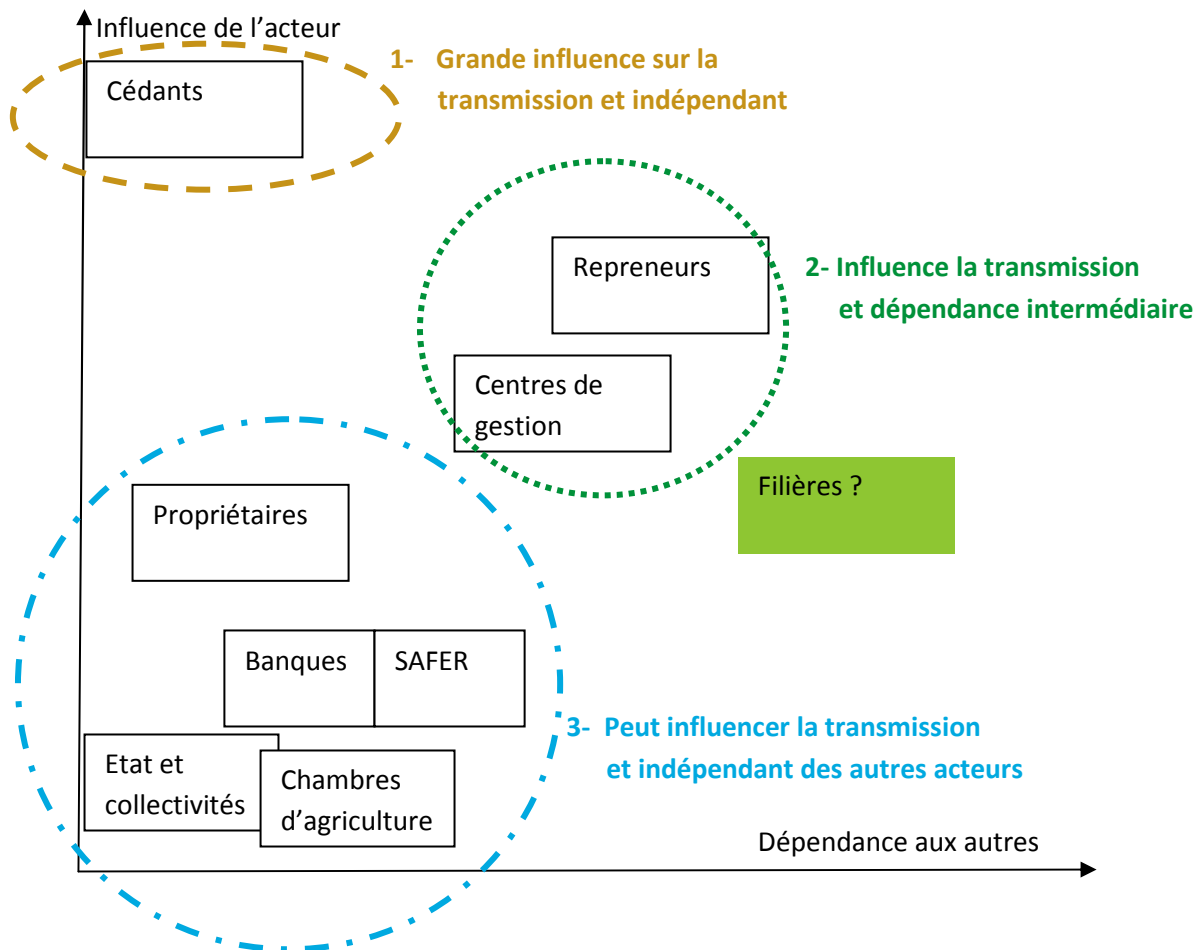
## Acteurs de la transmission : toujours le cédant en priorité

Les acteurs concernés par l'avenir de la transmission ont ensuite été identifiés.

Les principaux acteurs par ordre d'influence sont :



La figure ci-dessous reprend les résultats de cette analyse, avec en ordonnée l'influence des acteurs sur la transmission et en abscisse leur dépendance par rapport aux autres acteurs.



L'acteur filière n'a pas été précisé, cependant il joue un rôle important parmi les acteurs les plus influents sur la création de valeur ajoutée.

Les repreneurs sont des acteurs pouvant influencer la transmission, ils sont également des acteurs les plus dépendants des autres acteurs et des dispositifs en place.

## Les dimensions principales de la transmission : qualité de vie et valeur ajoutée

A partir des facteurs et acteurs de la transmission identifiés, 5 grandes dimensions importantes ont été définies :

- **La qualité des exploitations en place, l'attractivité du métier :**  
Conditions de vie, conditions de revenu, capital, équipements, statut des exploitations, place des hors cadre familial
- **La création de valeur ajoutée dans les exploitations :**  
Diversifications, dynamisme des filières, dimensions des exploitations
- **La situation foncière en Lorraine :**  
Prix et disponibilité en foncier, politique foncière et des structures, baux/statut du fermage, stratégie de la SAFER, stratégie des investisseurs
- **Les politiques et attentes sociétales :**  
Politiques fiscales et patrimoniales, politique sociale, politique territoriale, prise en compte des attentes sociétales
- **La communication, l'accompagnement auprès des jeunes et des cédants :**  
Formation initiale, préparation et accompagnement de l'installation, préparation et accompagnement des cédants, communication sur la cession, situation des OPA

Sur la base des dimensions, les acteurs ont déterminé différentes évolutions possibles contrastées et plausibles.

Le tableau ci-dessous décrit les dimensions et les différents avènements possibles pour chacune d'entre elles.

| Dimensions                                                          | Modalités                                                                    |                                                                |                                                       |
|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| La qualité des exploitations en place, l'attractivité du métier     | Ouverture et modernité                                                       | Travailler plus, gagner moins                                  | Double actif                                          |
| La création de valeur ajoutée dans les exploitations                | Mono-filière                                                                 | Diversité non pilotée                                          | Politique de valeur ajoutée et de compétitivité       |
| La situation foncière en Lorraine                                   | Foncier fermé aux installations et à certains agriculteurs                   | Politiques publiques et professionnelles réinventées et fortes |                                                       |
| Les politiques et attentes sociétales                               | Forte incitation cession/transmission et communication positive              | Libéralisation, peu de liens agricultures et société           |                                                       |
| La communication, l'accompagnement auprès des jeunes et des cédants | Accompagnement des cédants et des jeunes et coordination forte entre acteurs | Laisser faire, pas d'accompagnement, faiblesse des OPA         | Accompagnement mais peu de coordination entre acteurs |

A l'aide de ces dimensions, la profession a développé 4 scénarii : 1 redouté, 1 tendanciel et 2 souhaités.

## Les scénarios redoutés : la poursuite des tendances actuelles et un esprit trop traditionnel...

La combinaison de ces dimensions a permis d'élaborer différents scénarii :

### Scénario « Redouté »

Il s'agit de la poursuite des tendances actuelles avec un ratio d'1 installation pour 2 départs en retraite. **Les productions végétales** ne cessent de prendre de l'ampleur alors que les productions animales régressent fortement. Ce phénomène est en partie lié au contexte économique nettement favorable aux productions végétales. **Ce scénario est conforté par la taille des exploitations qui ne cessent de s'accroître et le manque de création de valeur ajoutée à l'hectare.** Les productions animales ne sont plus attrayantes pour les exploitants qui souhaitent développer, voir privilégier, leur vie sociale à leur vie professionnelle. Cette volonté d'avoir du temps pour soi et son entourage influence également la modernisation et la compétitivité des exploitations.



Poursuite des tendances actuelles **d'agrandissement des exploitations et de recherche de simplification du travail** en vue d'être davantage disponible ou moins contraint.



### Scénario « Tendanciel »

La volonté des exploitants à avoir une vie sociale les influence à modifier leur organisation et à équiper davantage leur exploitation afin de réduire son temps de travail. **La conjoncture foncière oblige les exploitants à ne pas être propriétaires de tout leur capital et à s'ouvrir aux investisseurs, malgré leur volonté à être propriétaires.** Les politiques publiques se sont peu à peu libéralisées. Suite à la conjoncture économique et aux différentes crises sanitaires des productions animales, celles-ci disparaissent au profit du développement des productions végétales. L'esprit traditionnel des exploitants ainsi que les réticences à transmettre leur exploitation, bien souvent considérée comme un patrimoine familial à une personne non membre de la famille, influencent l'émergence de ce scénario.

### Scénario « Souhaité 1 »

Les exploitations lorraines ont optimisé leur organisation et investi dans leur équipement. Elles sont de plus en plus performantes. Les productions sont de plus en plus diversifiées ce qui facilite l'intégration des exploitations au sein du territoire. Les différentes politiques publiques ont su maîtriser la taille des exploitations qui est davantage attachée à l'homme. Les filières se sont organisées et structurées afin de pouvoir répondre aux exigences des secteurs industriels et des filières courtes. **Le foncier (l'acte de propriété) et la production sont déconnectés ce qui permet de calmer les spéculations foncières.** Les exploitants sont solidaires, l'entre-aide et la complémentarité des exploitations sont fortement mis en oeuvre.



**Taille des exploitations maîtrisée** par une politique publique forte, **des productions diversifiées** et exploitation qui évolue en harmonie avec son environnement et territoire.



### Scénario « Souhaité 2 »

Les exploitations s'orientent vers la création et la valorisation de valeur ajoutée en lien avec leur territoire. Le renouvellement de la population agricole est pérenne avec un ratio d'1 installation pour 1 départ en retraite. **La taille des exploitations est maîtrisée et des dispositifs facilitant une transmission progressive sont mis en place.** Les cédants et les jeunes sont accompagnés et soutenus tout au long de leurs projets. La communication entre les acteurs est fluide et transparente ce qui permet aux exploitations d'être solidaires et de réaliser des travaux complémentaires.

# Les problématiques du cédant et les pistes de réponses

A partir de ces éléments (analyse de l'état des lieux, identification des facteurs et des acteurs de la transmission et élaboration de différents scénarii possibles), les acteurs ont ciblé les problématiques du cédant vis à vis de la transmission de son exploitation.

Les éléments freinant la transmission sont :

## Agrandissements des structures et forte concurrence au moment de la transmission

### Situation actuelle :

Actuellement, on observe une forte concurrence entre les jeunes souhaitant s'installer et les exploitants déjà installés qui souhaitent s'agrandir. Cette concurrence est, bien souvent, déloyale étant donné que l'exploitant possède une force de négociation plus importante que le jeune. Le cédant qui n'a pas de repreneur d'origine familiale souhaite obtenir le meilleur prix afin de ne pas réduire son patrimoine qui reviendra à ses enfants. De plus, les jeunes aspirent à s'installer sur de grandes surfaces, en individuel et en grandes cultures.

### Piste de réponses à apporter aux cédants :

Mettre en place des outils incitatifs permettant aux cédants d'envisager la transmission à un jeune. Cela peut se traduire par une fiscalité avantageuse, des garanties supplémentaires pour le jeune et revenir à un esprit solidaire des agriculteurs.

## Le manque d'outils techniques accompagnant les cédants lors de la transmission

### Situation actuelle :

Actuellement, il existe de nombreux dispositifs accompagnant l'installation. Cependant, peu existent pour la transmission.

La transmission est une étape primordiale dans la vie du cédant qui nécessite une réflexion profonde afin de définir son projet de transmission. Ce projet doit identifier les attentes du cédant par rapport à sa vie personnelle et le devenir de son exploitation.

### Piste de réponses à apporter aux cédants :

Mettre en place des dispositifs accompagnant le cédant tout au long de sa réflexion. Cela peut se traduire par des **outils de sensibilisation** suivis d'**outils techniques** pouvant répondre à chacun des besoins du cédant que ce soit de manière **individuelle ou collective**.

## L'identification des repreneurs pour les systèmes d'exploitation spécifiques : diversification, laitiers ou agriculture biologique

### Situation actuelle :

Lors d'une cessation d'activité, le cédant est plus que convoité par les potentiels repreneurs (jeunes et exploitants). Cette concurrence entraîne des spéculations importantes sur le coût de reprise de l'exploitation.

Le vivier de jeunes souhaitant s'installer est important pour des systèmes d'exploitation en polyculture-élevage et céréaliers, cependant celui-ci est nettement plus réduit pour les systèmes laitiers herbagers ou encore de diversification. De plus, les agriculteurs ayant un système sous Agriculture biologique sont attachés à avoir un repreneur qui poursuivra cette méthode de travail. Les repreneurs de ce type sont souvent d'origine Hors Cadre Familial et n'ont pas accès aux informations des exploitations potentielles à reprendre à cause de l'effet voisinage.

### Piste de réponses à apporter aux cédants :

Mettre en place des dispositifs efficaces permettant de rapprocher les profils de repreneurs et d'exploitations en adéquation, sensibiliser les cédants et les jeunes aux potentiels des filières non traditionnelles, réaliser des périodes d'essai entre cédant et repreneur.  
Mobiliser les exploitants à créer de la valeur ajoutée.

## Des exploitations jugées non-transmissibles

### Situation actuelle :

Certaines transmissions n'aboutissent pas. Les causes de ces transmissions non réussies sont liées à différentes problématiques :

- Le cédant pense que son exploitation est non-viable. De ce fait, il ne s'intéresse pas aux repreneurs ayant un projet de création de valeur ajoutée.
- Les jeunes attendent la bonne opportunité pour s'installer et avoir accès aux aides liées à l'installation. De ce fait, ils ne s'intéressent pas à tout le potentiel de reprise d'exploitation (les petites exploitations, les exploitations situées sur des territoires spécifiques ou encore les exploitations avec des productions considérées difficiles) et n'envisagent pas la création de valeur ajoutée.

### Piste de réponses à apporter aux cédants :

Mettre en place des outils d'attractivité du métier auprès des jeunes, de sensibilisation de toutes les filières (traditionnelles, diversifications et innovantes), favorisant l'accès au foncier pour les jeunes reprenant des petites exploitations ou créant de la valeur ajoutée.

Ces différentes pistes d'actions à mettre en place pour assurer la création de nouvelles entreprises, d'emplois et de création de valeur ajoutée sont développées dans le Tome 2 de l'étude « Transmission des exploitations agricoles lorraines ».

# La situation actuelle – en résumé

## EN CHIFFRES

62% de la population agricole a + de 50 ans  
23% d'exploitations en moins en 10 ans  
65% des + 52 ans n'ont pas de successeur connu  
1,16 installation pour 2 cessations  
66% d'exploitations sont en individuel  
235 000 € de coût moyen de reprise

24% ont perdu (perdront) du foncier, en moyenne 15 ha, lors de la transmission  
10% ont agrandi de 35% la SAU (soit environ 40 ha)  
17% de non-transmissions:  
7% d'exploitations non-viables, 7% garder pour travaux en prestation  
60% des conjoints ne travaillent pas sur l'exploitation

68% de repreneurs d'origine familial  
74% d'identification du repreneur par la famille  
153 (43%) installations aidées

## EN TENDANCES

Une situation familiale qui a évolué  
Une volonté d'avoir une vie sociale  
Un développement des formes sociétaires

Des systèmes laitiers en recul  
Une valeur ajoutée régionale et par ha en déclin  
Un attrait du métier en déclin

Un coût de reprise de plus en plus élevé  
Des agrandissements et un phénomène de spéculation  
Une concurrence déloyale pour les jeunes

Des phénomènes de non-transmission et de travail à façon  
Des successeurs d'origine Hors Cadre Familial  
Un effet voisinage, une réserve par rapport à la diffusion de l'information

Des dispositifs pour la transmission peu nombreux et peu connus

Ce document a été réalisé dans le cadre de l'étude *Transmission des exploitations agricoles en Lorraine*

Contacts Chambre Régionale d'Agriculture de Lorraine :

Alain ARBOGAST, Référent régional Installation-Transmission des Chambres d'Agriculture : 03 29 76 81 37

Fabienne LAUER, Chef du service Economie, Qualité & Promotion : 03 83 96 80 61

Contact Jeunes Agriculteurs de Lorraine :

Charlotte HAAR, Animatrice : 06.71.61.22.10

Rédaction et composition : Géraldine ARNOLD, Conseillère Etudes & Recherches

Téléchargement sur :

**[www.lorraine.chambagri.fr](http://www.lorraine.chambagri.fr)**

**[www.installation-agricole-lorraine.fr](http://www.installation-agricole-lorraine.fr)**

**[www.lorraine.eu](http://www.lorraine.eu)**

**[www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr)**

**CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE LORRAINE**

Service Economie Qualité Promotion

9, rue de la Vologne – bâtiment i – 54520 LAXOU

Tél : 03.83.96.80.60.

Avec l'appui financier de :



TERRES d'**AVENIR**

